

Communiqué de presse du 6 février 2024

Pas de mauvaise utilisation du système de franchise par les assurés

Sur mandat du Groupe Mutuel, pour la première fois en Suisse, l'Université de Saint-Gall a mené une étude afin de savoir si les assurés ont recours à davantage de prestations de soins une fois que leur franchise est atteinte. Il ressort de l'étude que le système de franchise de l'assurance-maladie ne crée pas de mauvaises incitations financières pour une surconsommation de soins médicaux.

« Les personnes aisées doivent payer une franchise de CHF 10'000 ». « La franchise maximale doit passer de CHF 2'500 à CHF 3'500 ». « La franchise minimale doit être augmentée de CHF 300 à CHF 600 ». Autant de propositions d'actualité qui visent à réduire les coûts de la santé et donc les primes d'assurance-maladie. On en appelle fortement à la responsabilité individuelle des assurés. Entre autres, on pense que les assurés avec la franchise la plus basse de CHF 300 utilisent rapidement ce montant et se font soigner inutilement à la fin de l'année.

Lorsque la franchise est épuisée, comment la participation aux coûts peut-elle inciter les patients à utiliser les prestations de soins ? Cette question fait l'objet de nombreuses spéculations en Suisse. Sur mandat du Groupe Mutuel, l'Université de Saint-Gall a étudié pour la première fois en Suisse si les assurés ont recours à davantage de prestations de soins une fois que leur franchise est atteinte.

Une consommation médicale plus élevée reste insignifiante

L'étude de l'Université de Saint-Gall se base sur des données anonymisées du Groupe Mutuel et met l'accent sur les groupes d'assurés dont les franchises les plus souvent choisies sont de CHF 300 et CHF 2'500. « Les résultats de cette étude montrent qu'il existe certes une tendance générale indiquant un recours plus important aux prestations médicales après le dépassement de la franchise, mais il semble que cette tendance n'est pas significative. Cela montre bien que notre système de franchise ne crée pas de mauvaises incitations financières pour une surconsommation de soins médicaux du côté de la demande », explique Alexander Geissler, Directeur académique et titulaire de la chaire d'économie et de gestion de la santé à l'Université de Saint-Gall.

Dans le cadre de ses études, le Groupe Mutuel met l'accent sur la manière d'éviter la surconsommation des soins médicaux et les erreurs de soins. « L'étude nous a montré que le système de franchise a fait ses preuves en Suisse et qu'il ne crée pas de mauvaises incitations à la surconsommation médicale, ni chez les assurés ni chez les fournisseurs de prestations. Cela ne signifie pas que nous voulons mettre fin à la discussion sur les franchises. Au contraire, il s'agit d'adapter et d'améliorer en permanence notre système de santé », déclare Daniel Volken, responsable du Secrétariat général du Groupe Mutuel.

Vous trouverez l'étude complète sous: <https://www.econstor.eu/handle/10419/281167>



Personne de contact pour les médias

Pascal Vuistiner, Relations médias CH-D

Mobile 079 537 88 17, pvuistiner@groupemutuel.ch

À propos du Groupe Mutuel

Avec plus de 2'800 collaboratrices et collaborateurs répartis dans toute la Suisse, le Groupe Mutuel est au service de 1,36 million de clients individuels et de 28'000 entreprises.

Seul assureur global en Suisse, le Groupe Mutuel se positionne comme l'interlocuteur privilégié dans le domaine de la santé et de la prévoyance pour les clients privés et les entreprises. Son chiffre d'affaires global dépasse CHF 5,3 milliards. Grâce à des solutions adaptées à chacun, dans l'assurance de base (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), il figure au 3^{ème} rang des assureurs santé en Suisse.

Le Groupe Mutuel dispose également d'une gamme complète de produits dans les domaines de la prévoyance individuelle et de l'assurance de patrimoine. L'assureur basé à Martigny offre aux entreprises de toutes tailles des solutions pour la perte de gain maladie, l'assurance-accidents (LAA) ainsi que la prévoyance professionnelle (LPP). Dans le domaine des assurances santé pour entreprises, le Groupe Mutuel se situe au 5^{ème} rang national.